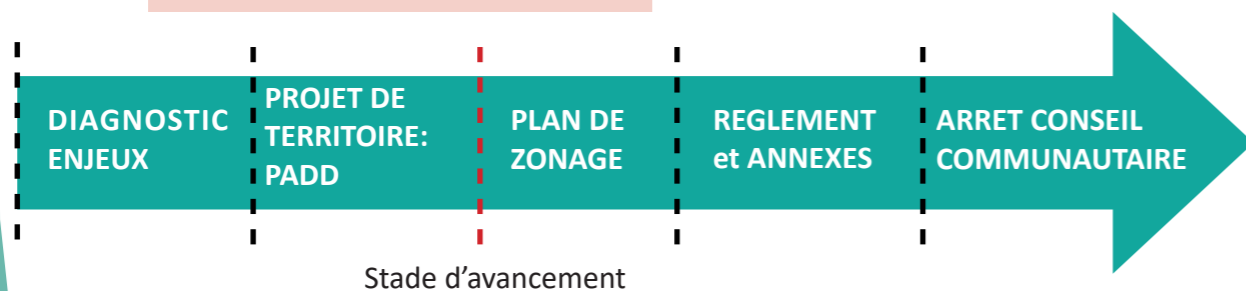


L'AVANCEMENT DU PLU_i

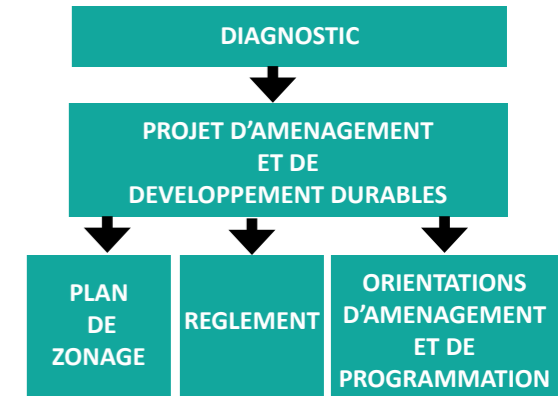


Actuellement, la commission finalise son **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** et travaille sur l'élaboration du **PLAN DE ZONAGE**.

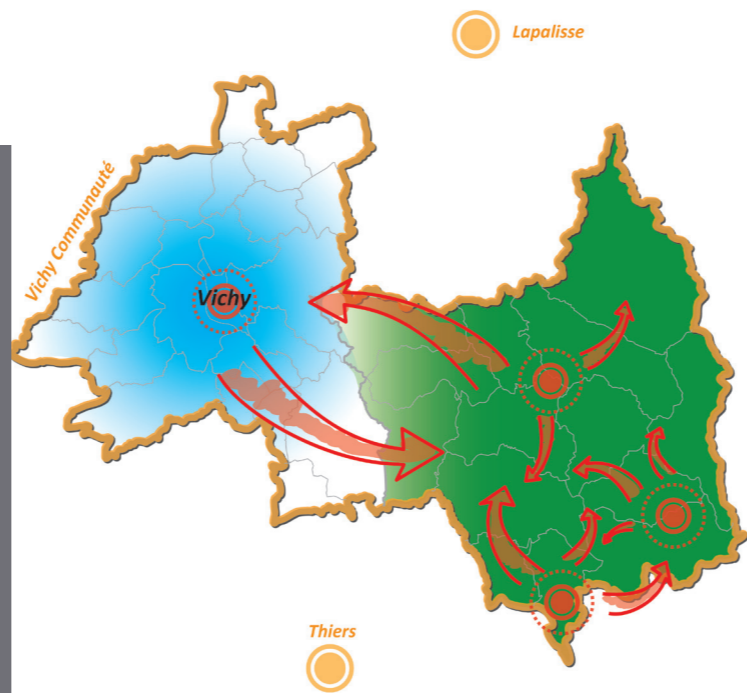
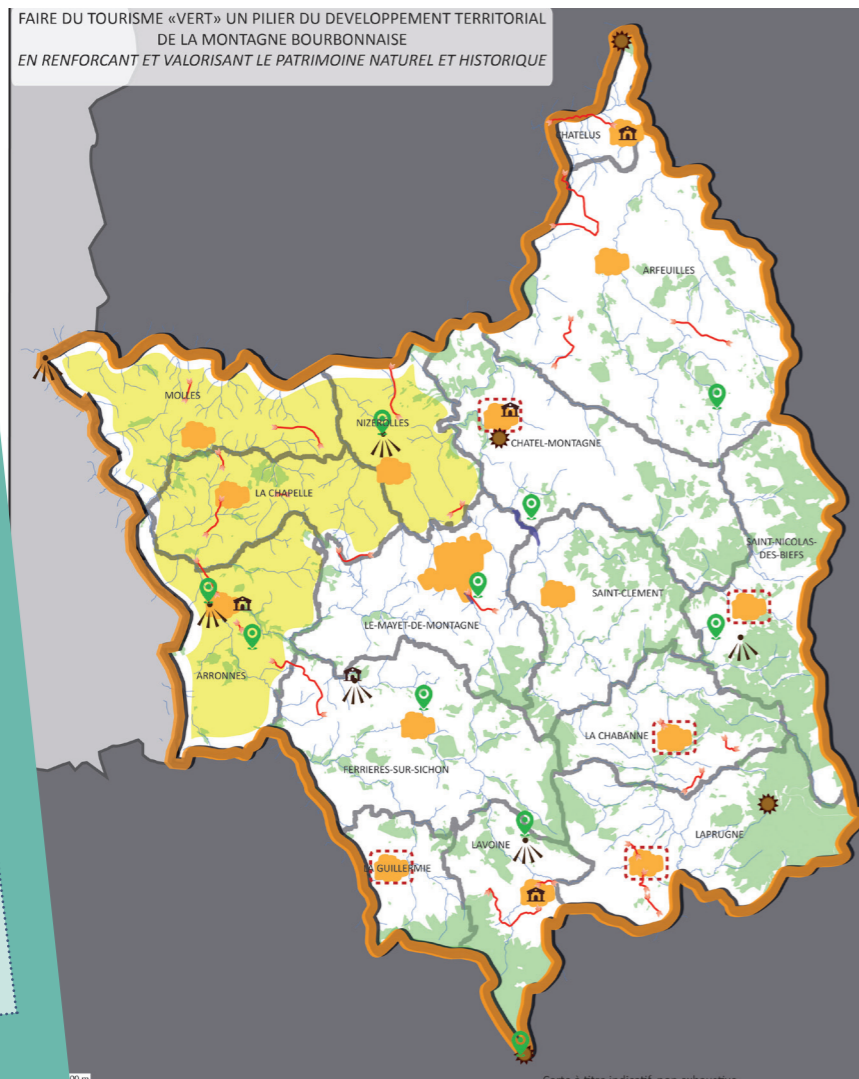
Le PADD a été débattu en Conseil Communautaire de Juin 2019

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES?

Après avoir réalisé le diagnostic, permettant de **dégager les enjeux** de la Montagne Bourbonnaise **pour les 15 prochaines années**, la commission a réalisé son **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Cette pièce du PLU_i est l'une **des plus importantes** : elle définit l'ensemble des objectifs pour l'avenir de la Montagne Bourbonnaise **Elle constitue le cadre de référence**, puisque plan de zonage et le règlement ne seront que la traduction des objectifs fixés par ce document. Aussi, il est important de vous présenter ce **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, afin que **vous puissiez vous exprimer sur les objectifs et orientations de votre projet de territoire**.



FAIRE DU TOURISME VERT UN PILIER DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



MAINTENIR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER

- Freiner le phénomène de fermeture des paysages
- Préserver la silhouette des bourgs et des hameaux
- Eviter la banalisation des paysages par le développement d'un urbanisme pavillonnaire

VALORISER LA BIODIVERSITE COMME SUPPORT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Protéger les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire par un zonage spécifique
- Maintenir un équilibre entre exploitation forestière et biodiversité: protéger les forêts anciennes
- Permettre le développement d'infrastructures touristiques de qualité, sans fragiliser le milieu

PRESERVER LE PATRIMOINE HISTORIQUE

- Préserver les éléments du petit patrimoine
- Protéger les bâtiments représentatifs de l'identité du territoire

CONSTRUIRE UNE VERITABLE POLITIQUE TOURISTIQUE INTERCOMMUNALE COORDONNEE ...

- S'inscrire dans une politique touristique d'agglomération, par le développement des activités de pleine nature
- Encourager le maintien, voire le développement des « pôles d'activités touristiques »
- Adapter l'offre en hébergement pour répondre à des séjours diversifiés

... SUPPORT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Améliorer et conforter le réseau d'activités commerciales
- Encourager les initiatives privées en matière de développement touristique

N°2
JUN 2019

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
VICHY COMMUNAUTE
+33 (0)4 70 96 57 00
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.COM

CRÉER UN CONTEXTE FAVORABLE AU MAINTIEN ET À L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

ACCUEILLIR DE L'EMPLOI POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

- Conforter le statut du Mayet-de-Montagne, pôle d'emploi de la Montagne Bourbonnaise
- Conforter le réseau de petites activités économiques
- Créer de bonnes conditions d'accueil des petites structures

DEVELOPPER UNE POLITIQUE RESIDENTIELLE ATTRACTIVE A HORIZON 2035

- S'orienter vers une enveloppe de l'ordre de 500 logements
- Diversifier le parc de logements pour répondre à différents besoins (jeunes, personnes âgées,...)
- Encourager la réhabilitation du parc existant et le changement de destination des granges
- Proposer une offre résidentielle tenant compte des caractéristiques du territoire (paysage, agriculture, réseaux,...)

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT PAR UNE OFFRE DE SERVICES SATISFAISANTE

- Assurer un niveau de services adapté aux conditions de vie actuelles
- Développer une politique de déplacement adaptée

PRÉSERVER LES RESSOURCES

SOUTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

- Encadrer la périurbanisation des communes de l'Ouest
- Favoriser l'installation de nouveaux exploitants agricoles
- Encourager la diversification et le développement des filières de proximité

DEVELOPPER LE POTENTIEL RAISONNE AUTOUR DE L'EXPLOITATION BOIS

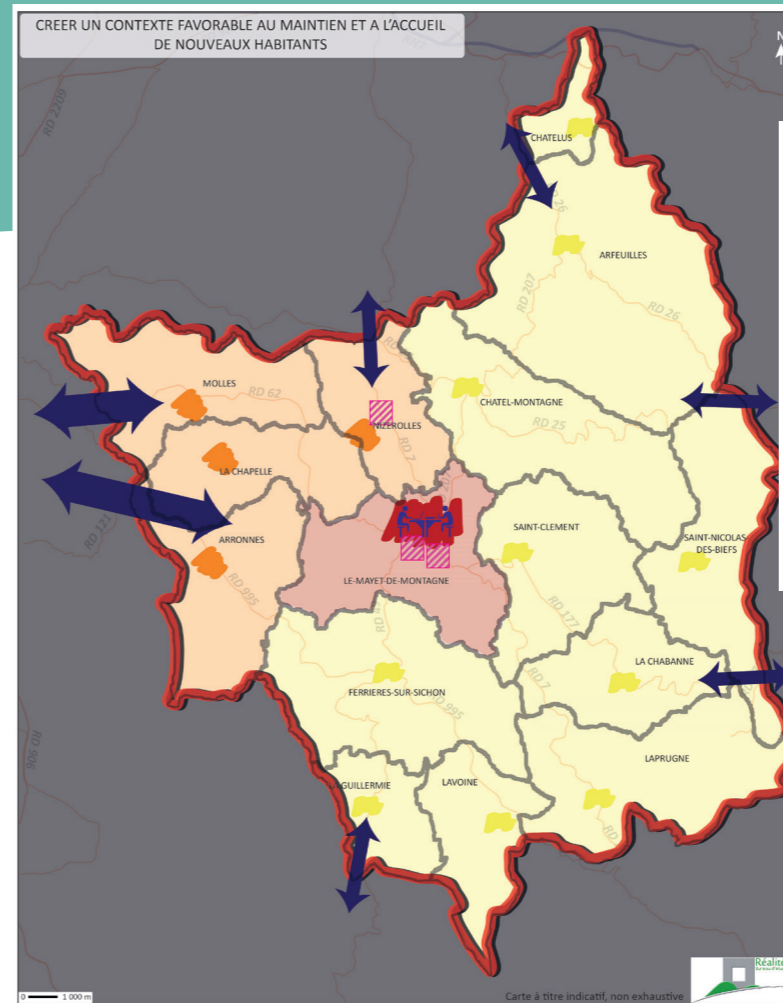
- Développer et valoriser l'exploitation forestière sur le territoire de l'agglomération
- S'inscrire dans une exploitation raisonnée (équilibre avec le paysage, la biodiversité et l'agriculture)

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

- Favoriser un habitat économe en énergie
- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser le développement des réseaux d'énergie

PROTEGER ET RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME OUTIL D'AMENAGEMENT

- Structurer le territoire de la Montagne Bourbonnaise par la diversité environnementale
- Protéger cette diversité par une identification sur le plan de zonage et par des prescriptions adaptées (création de sous-trames: voir carte)



CRÉER UN CONTEXTE FAVORABLE AU MAINTIEN ET A L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

Accueillir de l'emploi sur le territoire pour accueillir de nouveaux habitants :

- Conforter le statut du Mayet-de-Montagne, pôle d'emploi de commerces et de services à l'échelle de la Montagne Bourbonnaise
- Conforter le réseau de petites activités économiques réparties sur l'ensemble du territoire
- Prendre en compte la zone artisanale de Nizerolles
- Permettre l'installation de commerces de proximité, en priorité dans les centres-bourgs
- Créer de bonnes conditions d'accueil de petites structures
- Permettre la création d'espaces de travail partagé, en priorité sur le Mayet-de-Montagne
- Améliorer l'accès et la desserte des principales voies reliant le territoire aux agglomérations limitrophes, en priorité en direction de Vichy

Développer une politique résidentielle attractive :

- Diversifier le parc de logements permettant de répondre à différents besoins
- Privilégier l'accueil de nouveaux logements au cœur du tissu urbain existant du Mayet-de-Montagne
- Concilier développement résidentiel et maintien d'un cadre de vie campagnard
- Mobiliser le patrimoine existant en priorité, et encourager au renouvellement de la population
- Offrir des conditions d'habitat satisfaisantes et adaptées au cadre rural et naturel, et mobiliser en priorité le patrimoine bâti existant

Accompagner le développement urbain d'une offre de services satisfaisante :

- Affirmer le Mayet-de-Montagne comme pôle de services de la Montagne Bourbonnaise
- Maintenir une certaine mixité de fonction participant à l'animation du territoire et répondant aux besoins quotidiens

CONCERTATION: COMMENT DONNER SON AVIS?

En mairie ou au siège de Vichy Communauté: venir donner votre avis sur ce projet dans le registre de concertation de votre mairie

Par courrier adressé à la Mairie ou à Vichy Communauté: ce courrier sera joint au registre



PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE GESTION DURABLE

Soutenir l'activité agricole :

- Encadrer la périurbanisation pour ne pas contraindre l'activité agricole
- Encourager la diversification des activités agricoles et la restructuration des exploitations

Développer le potentiel raisonné de la filière bois :

- Permettre un zonage en « buvard » autour des scieries existantes pour permettre de nouveaux locaux en vue d'une valorisation du produit bois

Encourager le développement des énergies renouvelables :

- Préserver voire développer le potentiel de production énergétique par des ouvrages hydrauliques
- Encadrer le développement de l'éolien sur les zones d'implantation potentielles
- Favoriser le développement de réseaux d'énergie

Valoriser la biodiversité comme trame verte et bleue de projet :

- Identifier et préserver les principaux réservoirs de biodiversité
- Identifier les sous-trames composant les continuités écologiques du territoire en s'appuyant sur :
 - La sous-trame humide majeure
 - La sous-trame boisée
 - La sous-trame ouverte d'altitude